

## BORDEAUX METROPOLE

-----  
EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE  
-----

**Séance du 29 mai 2015  
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20  
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55  
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20  
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20  
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10  
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20  
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20  
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20  
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20  
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence  
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30  
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle  
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35  
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20  
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe  
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

### **EXCUSES :**

M. MAMERE Noël  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Représentation de Bordeaux Métropole à l'association de gestion du Conservatoire national des arts et métiers de la Région Aquitaine - Désignation**

Monsieur RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel placé sous la tutelle du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a pour missions :

- la formation tout au long de la vie, pour accompagner les adultes qui souhaitent évoluer dans leur vie professionnelle (cours du soir, formation à distance ou en alternance, validation des acquis...) ;
- la diffusion de la culture scientifique et technique, pour sensibiliser le plus grand nombre aux innovations (conférences, expositions, webdocumentaire...) ;
- la recherche technologique, pour répondre aux besoins économiques et sociaux exprimés par les entreprises et les acteurs publics.

Le Cnam forme près de 90 000 adultes chaque année, dont plus de 2 000 en Aquitaine. En effet, cet établissement est décliné au niveau régional et le Cnam Aquitaine est activement présent dans l'agglomération bordelaise.

L'association de gestion du Conservatoire national des arts et métiers de la Région Aquitaine (AGCNAM D'AQUITAINE) est une association loi de 1901 qui a pour objet la gestion et le développement des moyens financiers, matériels et humains nécessaires à la réalisation, dans cette région, de toutes les missions du Cnam. Elle est composée de personnes physiques ou morales, membres « de droit », « qualifiés », « d'honneur » ou « usagers ». Parmi les membres de droit figurent les collectivités territoriales et établissements publics de la région Aquitaine et donc, par conséquent, Bordeaux Métropole. Tous se réunissent au sein de l'assemblée générale de l'association.

Cette association est administrée par un conseil d'administration. Il est composé de 19 à 25 membres qui peuvent être « de droit » (le Président du Conseil régional, l'Administrateur général du Cnam et le Recteur de l'Académie de Bordeaux), « nommés par les membres de droit », « élus par l'Assemblée générale » au sein de 4 collèges, ou « élus du personnel ». A ce jour, les 5 membres élus par l'assemblée générale au sein du collège des organismes publics d'enseignement supérieur et collectivités territoriales sont l'Université de

Bordeaux, l'ISPED (Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement), la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole.

Les membres élus du conseil d'administration le sont pour une durée de 5 ans renouvelable une seule fois. Si un membre ne peut siéger à une réunion du conseil d'administration, il peut donner pouvoir à un autre membre.

Il convient donc aujourd'hui de désigner le représentant de Bordeaux Métropole au sein de l'Assemblée générale et du conseil d'administration de cette association.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les statuts de l'association de gestion du Conservatoire national des arts et métiers de la Région Aquitaine

**VU** les procès-verbaux des assemblées générales de l'association du 31 janvier 2012 et du 3 mai 2012 qui font état de la sollicitation de la Communauté urbaine de Bordeaux pour être membre du conseil d'administration

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale et du conseil d'administration de l'association de gestion du Conservatoire national des arts et métiers de la Région Aquitaine

**DECIDE**

**Article unique :**

De désigner M. Daniel HICKEL pour représenter Bordeaux Métropole au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association de gestion du conservatoire national des arts et métiers de la Région Aquitaine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignation effectuée

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 9 JUIN 2015

M. FRANCK RAYNAL